



ENTENTE POUR INVENTAIRE FORESTIER

Le Groupement forestier Métis-Neigette Inc.

Ayant son siège social au 220, rue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0.
(418) 798-8851

ET

Monsieur _____

Domicilié au : _____

Code postal : _____ téléphone : (____) ____ - ____ cellulaire : (____) ____ - ____

OBJET

Inventaire et/ou mesurage GPS : _____

Lieu : _____

Comprend :

	Quantité	Taux	Montant \$
Plan de sondage pour inventaire		110\$/ plan	
Parcelles échantillons (nombres : _____) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec la norme MSCR ▪ Sans la norme MSCR (Évaluation du nombre d'entailles sans traitement à réaliser)		110\$/parcelle 85\$/parcelle	
Mesures GPS du contour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Saisie des parcelles ▪ Compilation et confection du plan d'érablière ▪ Analyse et signature (ingénieur forestier) 		69\$/heure 69\$/heure 69\$/heure 80\$/heure	
Martelage dans la partie traitable		130\$/hectare	
Inventaire après martelage		50\$/parcelle	
Rubannage des sentiers		45\$/hectare	
Inventaire après traitement		60\$/parcelle	
Confection de la prescription sylvicole et autres rapports à faire		69\$/heure	
Autres demandes		69\$/heure	

Les travaux réalisés seront payables dans les 30 jours suivant la facturation. L'entente est pour une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à moins d'un avis écrit de l'une ou l'autre des parties un mois avant l'échéance. Le GFMN avisera deux mois avant chaque renouvellement par écrit de tout ajustement de prix s'il y a lieu.

En foi de quoi, les parties ont signé en duplicata le _____ 2019.

(Signature du représentant du GFMN)

(Signature du propriétaire ou locataire)